

VALLEE DU THOUET

À l'échelle du territoire étudié, la vallée du Thouet est le principal axe touristique mis en avant dans la communication du territoire. Ses méandres s'étirent à minima à 2,5 km de la Zone d'Implantation Potentielle. La vallée rassemble de nombreux sites patrimoniaux, implantations urbaines et sites naturels d'intérêt, en plus de constituer un axe de déplacement favorisé (réseau routier, déplacements doux, franchissement de la rivière).

Globalement, l'environnement fermé des fonds de vallée ne permet pas de perceptions lointaines en direction de la ZIP ; les vues sont rapidement limitées par la trame boisée très dense des fonds de vallées et la topographie.

Des vues sont cependant envisageables en direction de la ZIP depuis le haut du coteau est, la situation topographique favorisant les vues lointaines. Ces vues sont toutefois ponctuelles du fait des nombreuses entités boisées de la vallée du Thouet.

Si les perceptions paysagères depuis le fond même de la vallée sont limitées par le relief, les vues de la vallée depuis les coteaux peuvent être lointaines. **Selon les secteurs de cet axe touristique on trouve différentes sensibilités paysagères vis-à-vis de l'implantation potentielle** ; les principaux points touristiques sensibles de la vallée sont développés individuellement dans les pages suivantes.



Photo 123 : Vallée du Thouet – les vues s'ouvrent ponctuellement depuis le haut des coteaux et contrastent avec l'ambiance intime du fond de vallon (vues depuis le sud de Crémillé et le centre de Saint-Loup-sur-Thouet)

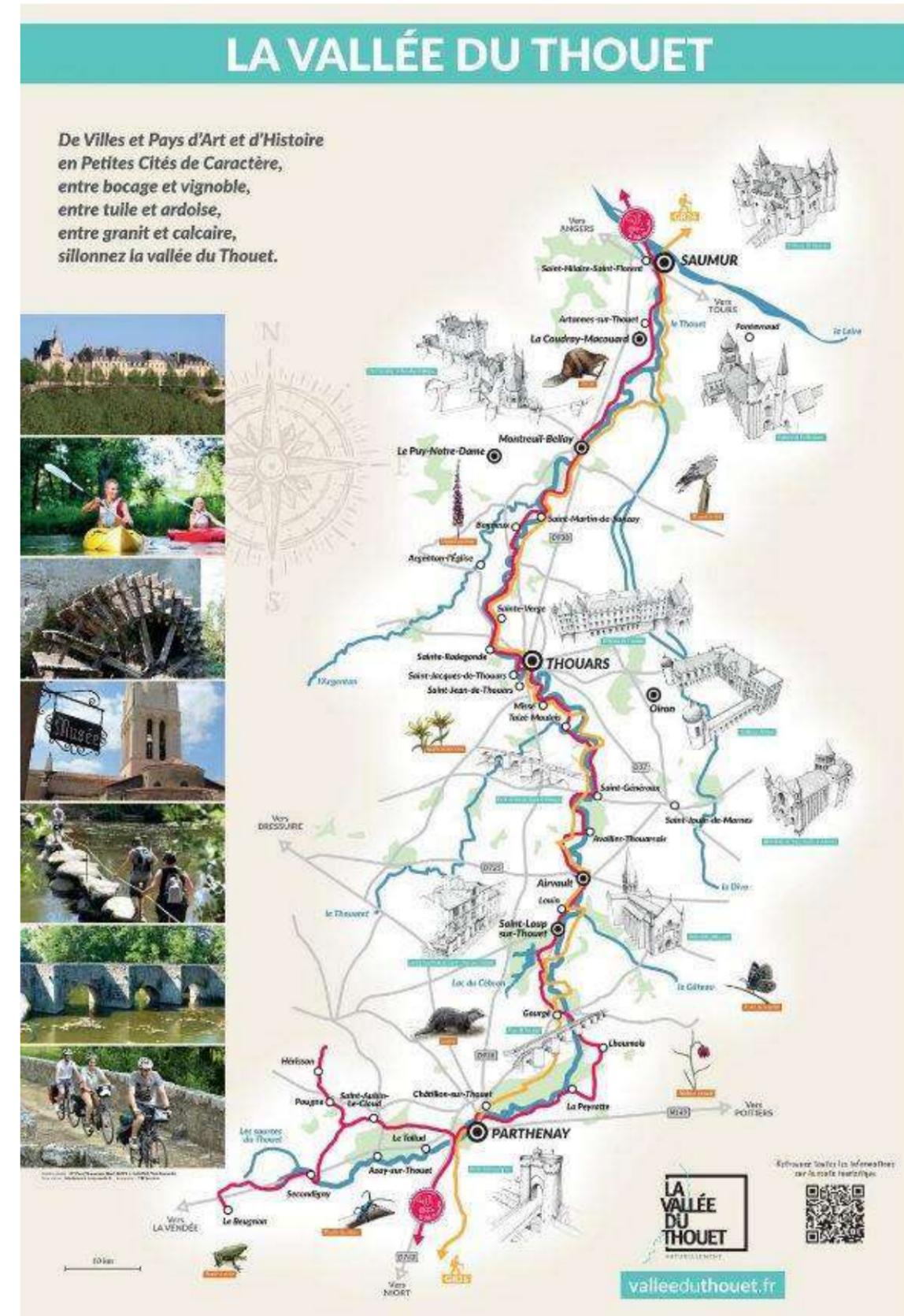


Figure 89 : Vallée du Thouet – la plaquette touristique met en avant le patrimoine bâti et naturel de la vallée

LE LAC DU CEBRON

Le lac du Cébron est un plan d'eau artificiel de 180 ha situé sur les communes de Gourgé, Lageon, Louin et Saint-Loup-Lamairé, à environ 1,4 km de la Zone d'Implantation Potentielle. Il s'agit du principal site de production d'eau potable des Deux-Sèvres. Classé Espace Naturel Sensible, le site est également un lieu de fréquentation touristique aménagé, et accueille de nombreuses activités de loisir (base de loisir sur la berge est du lac).

Même si les environs immédiats du lac sont majoritairement boisés ou compris dans la végétation bocagère, le recul donné par l'étendue d'eau permet au regard de porter loin depuis les berges, qui sont peu encaissées. Il y a donc une visibilité potentielle de la ZIP depuis le lac, notamment depuis la berge sud, directement orientée vers la zone de projet. Le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière y est d'ailleurs visible, tronqué par le relief. Celui-ci se situant en arrière-plan de la ZIP, une attention particulière doit être apportée aux potentielles effets cumulés.

La sensibilité paysagère de ce lieu de fréquentation touristique est considérée comme forte au regard de l'usage des lieux et des éventuelles percées visuelles dirigées vers la zone de projet. L'implantation d'un éventuel projet devra donc se faire en cohérence avec le parc de Maisontiers-Tessonnière afin qu'il soit lisible depuis ce point d'intérêt touristique.



Photo 124 : Lac du Cébron – Les berges du lac permettent des dégagements visuels malgré la végétation des rives



Photo 125 : Lac du Cébron – Le site aménagé du lac du Cébron, support d'activités de nature (randonnée, baignade...)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Carte 161 : Zoom sur le lac du Cébron

VELO FRANCETTE

L'itinéraire cyclable de la Vélo Francette parcourt plus de 600 km à travers l'ouest de la France et relie la Manche à l'Atlantique. Un des tronçons principaux de cet itinéraire sillonne la vallée du Thouet, et passe à seulement 1,7 km de la Zone d'Implantation Potentielle. Le patrimoine bâti et naturel est mis en avant dans la communication de l'itinéraire, notamment les cités de caractères de Saint-Loup-sur-Thouet et d'Airvault, les villes d'Art et d'Histoire de Thouars et Parthenay et les divers vallons connectés au Thouet.

Dans l'ensemble, le parcours de Vélo Francette emprunte des chemins de fond de vallée où les ambiances y sont intimes et les vues fermées par le relief et la végétation de ripisylve. Le parcours sort parfois de la vallée et se place en situation topographique plus haute permettant des vues plus dégagées en direction de la ZIP. Un tronçon notable est celui reliant Saint-Loup-sur-Thouet au lac du Cébron puis au village de Gourgé, puisqu'il emprunte des chemins aux abords plus ouverts permettant ponctuellement des vues vers la zone de projet et le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière.

La sensibilité de l'itinéraire cyclable Vélo Francette est évaluée comme globalement faible du fait de son encaissement, et ponctuellement modérée lorsqu'il sort de la vallée du Thouet.



Photo 126 : Vélo Francette – Lorsque l'itinéraire sort de la vallée, des ouvertures ponctuelles en direction de la ZIP et du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière sont possibles (vue entre Saint-Loup-sur-Thouet au lac du Cébron)

SAINT-LOUP-SUR-THOUE

Le village de Saint-Loup-sur-Thouet est localisé à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle, à environ 2,6 km de celle-ci. La vieille ville de cette cité de caractère est implantée dans le fond de la vallée du Thouet ; son patrimoine bâti et sa situation en bord de rivière sont largement valorisés dans les diverses communications touristiques.

Les vues depuis le centre historique sont fermées par la trame bâtie dense et la topographie. Aucune sensibilité n'est donc relevée depuis le centre touristique. Toutefois, un risque de covisibilité est identifié entre le vieux bourg et la zone de projet depuis les hauteurs de la ville, au niveau du coteau est de la vallée. Les sensibilités de Saint-Loup-sur-Thouet sont détaillées dans la partie relative à l'analyse des bourgs (cf. IV.3.1. Les lieux de vie et d'habitat).

Globalement, la sensibilité est évaluée à faible puisqu'il n'y a pas de vue possible vers la ZIP depuis le centre touristique du bourg. On note une sensibilité ponctuelle modérée au niveau des secteurs d'où des covisibilités sont possibles.

Cette analyse ne concerne que les points touristiques du village, elle diffère de celle faite dans la partie lieu de vie et d'habitat qui prend en compte la totalité du lieu de vie.



Photo 127 : Saint-Loup-sur-Thouet – Vue du centre historique depuis le pont enjambant le Thouet

AIRVAULT

Le village d'Airvault est localisé au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle, à environ 4,8 km de celle-ci. La vieille ville de cette cité de caractère est implantée dans le fond de la vallée du Thouet ; son patrimoine bâti et sa situation en bord de rivière sont largement valorisés dans les diverses communications touristiques.

Globalement, aucune vue vers l'extérieur n'est permise depuis le centre historique d'Airvault. Il faut se placer en points hauts pour bénéficier d'ouvertures visuelles en direction de la zone de projet, plus particulièrement au niveau de l'ancien château de la ville. Depuis ces remparts, des vues lointaines sont possibles en direction de la ZIP ; celles-ci sont cependant ponctuelles et cadrées par les remparts. Depuis ce même point, la vieille ville ainsi que le clocher de l'église sont potentiellement perceptibles en covisibilité avec la ZIP. Un risque de covisibilité entre la silhouette du centre historique et la zone de projet est également identifié depuis les entrées nord et nord-est d'Airvault. Les sensibilités d'Airvault sont détaillées dans la partie relative à l'analyse des bourgs (cf. IV.3.1. Les lieux de vie et d'habitat).

Les risques de covisibilité identifiés et la présence de quelques points panoramiques justifient une sensibilité faible à modérée pour ce village de caractère.



Photo 128 : Airvault – La communication touristique tourne particulièrement autour du patrimoine bâti et de l'eau (Source : <http://www.airvault.fr/> et <http://www.tourisme-deux-sevres.com/>)

MONCONTOUR

Le village de Moncontour est localisé à l'est de l'aire d'étude éloignée à environ 16,5 km de la Zone d'Implantation Potentielle. Il est valorisé dans la communication touristique en tant que village patrimonial. Le bâti du centre bourg est implanté dans la vallée de la Dive en situation topographique plutôt basse. Cependant le donjon de Moncontour, qui est ouvert à la visite, est construit en surplomb de la vallée sur une éminence topographique. Depuis le pied de la tour, à hauteur d'une table d'orientation, un panorama s'ouvre sur tout le territoire à l'ouest et donc en direction de la zone de projet. Le haut du donjon est également accessible et offre quant à lui une vue à 360°, ce qui implique la perception d'effet cumulés entre les différents parcs du territoire perçus depuis ce point (parcs de Glénay, Maisontiers-Tessonnière, Availles-Thouarsais-Irais).

Seul le donjon présente une sensibilité puisque des vues à 360° y sont possibles. Le reste du village n'est pas identifié comme secteur de visibilité potentielle. De ce fait, une sensibilité potentielle faible à modérée est attribuée au bourg de Moncontour.



Photo 129 : Moncontour – Des vues panoramiques sont permises depuis le pied de la tour et depuis son sommet

CHATEAU D'OIRON

Le château d'Oiron et son domaine se situe à environ 18,9 km au nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle dans un contexte très ouvert. Implanté dans les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars, des vues longues et dégagées sont possibles depuis le château et ses alentours. Un risque de covisibilité avec la zone de projet est également identifié depuis le nord-nord-est du domaine. Cet édifice est classé au monument historique et fait partie du site patrimonial remarquable de Oiron, sa sensibilité est donc détaillée dans la partie relative au patrimoine (cf. IV.6. L'analyse patrimoniale).

Le château de Oiron est modérément sensible d'un point de vue paysager vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la ZIP. Toutefois, cette sensibilité est à nuancer au vu de l'éloignement du domaine à la zone de projet.



Photo 130 : Château de Oiron – Façade nord du château de Oiron (Source : <http://www.chateau-oiron.fr/>)

THOUARS

L'agglomération de Thouars présente une offre touristique importante, notamment du fait d'une concentration élevée d'éléments patrimoniaux et de la présence de la vallée du Thouet permettant des activités de loisirs (base de loisir). La trame bâtie du centre-ville où se concentrent ces activités touristiques ainsi que l'éloignement de Thouars à la ZIP (20 km) ne permettent pas d'interaction visuelle entre les deux entités. Toutefois, l'ascension de la Tour du Prince de Galles, permise ponctuellement selon le programme établi par le Service Architecture et Patrimoine et lors des journées du Patrimoine, offre une vue panoramique sur la ville et les paysages de bocage l'encadrant. Le fait que la visite des hauteurs de l'édifice ne soit qu'occasionnelle et qu'elle se place à une distance relativement importante de la ZIP, permet de nuancer le risque de prégnances en cas d'installations d'éoliennes au sein de la ZIP.

L'étude de la sensibilité potentielle de ce monument est détaillée dans la partie relative à l'analyse patrimonial (cf. IV.6. L'analyse patrimoniale).

De potentielles vues lointaines étant possibles depuis le sommet de la tour du Prince de Galles, la sensibilité potentielle attribuée à l'agglomération de Thouars est faible, ponctuellement modérée au niveau du sommet de la tour.



Photo 131 : Thouars – la tour du Prince de Galles est perceptible en de nombreux points de la ville

IV.3.3.2. LES ELEMENTS DE TOURISME LOCAL A L'ECHELLE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE

Lorsque l'on « zoome » à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, des éléments touristiques à rayonnement plus local sont répertoriés (cf. carte ci-contre). Le contexte paysager de ces entités est détaillé ci-après afin d'évaluer leur sensibilité potentielle vis-à-vis du projet.

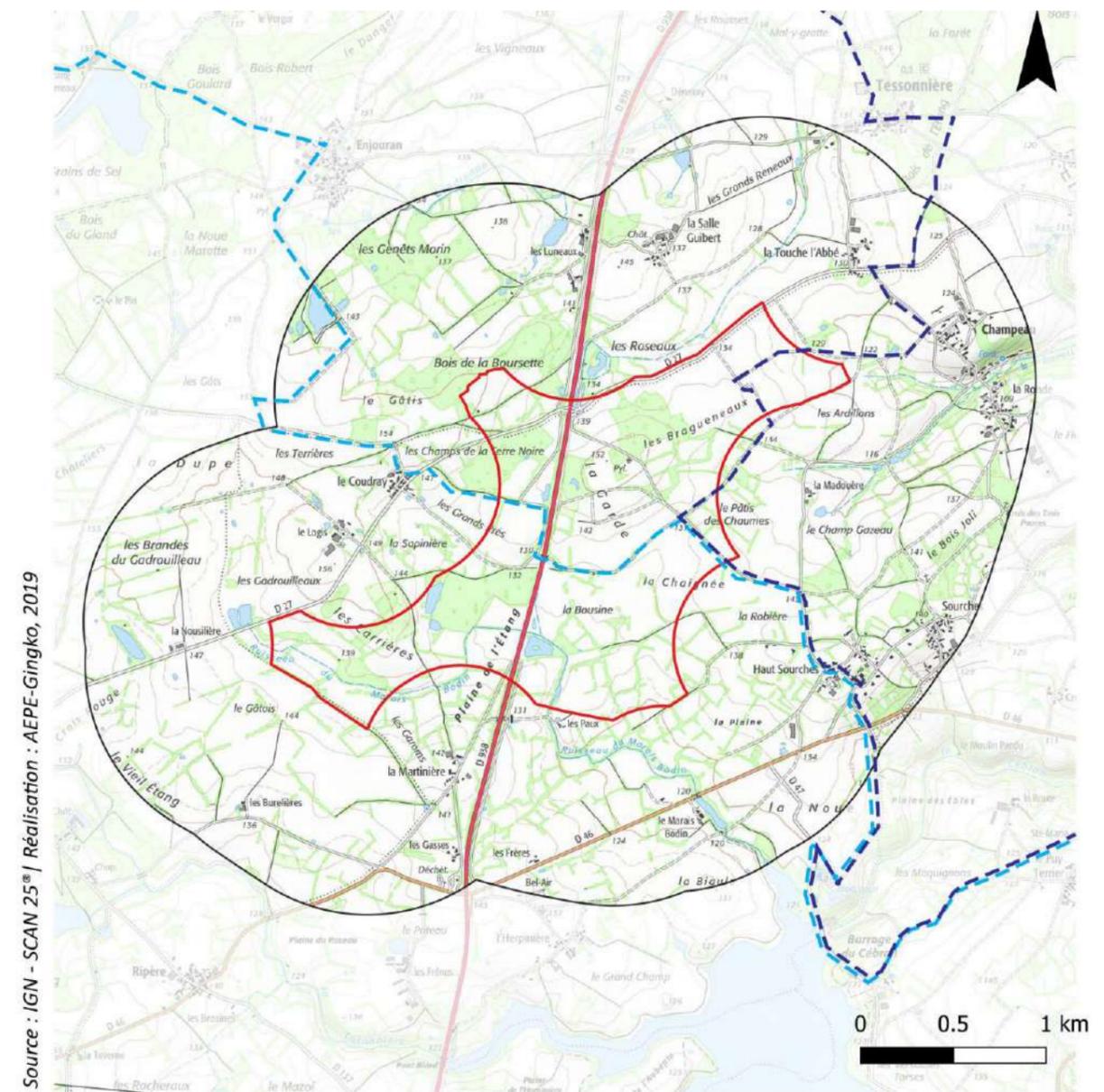
CIRCUIT CYCLABLE « L'EAU EN VAL DU THOUET » ET « PLAINE ET RIVIERE »

Le recensement des circuits de randonnée locaux relève deux itinéraires VTT présents au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit des circuits nommés « L'eau en Val du Thouet » (2 variantes) et « Plaine et rivière », cartographié sur la carte ci-après. Le départ de ces randonnées se fait depuis le lac du Cébron.

Le topoguide des deux variantes de l'itinéraire « L'eau en Val de Thouet » met en valeur les passages à proximité du patrimoine bâti et naturel local ; il signale par exemple à proximité du site de projet : Maisontiers, la vallée du Cébron, le village de Saint-Loup-sur-Thouet et le lac du Cébron d'où partent les randonnées. L'itinéraire « Plaine et rivière » met en valeur la mixité des paysages du Parthenay et du Thouaret ; ainsi, le parcours traverse successivement la plaine, quelques boisements et la vallée du Thouet.

Les vues en direction du projet sont nombreuses, mais néanmoins ponctuelles, depuis ces deux parcours. Dans les deux cas, les chemins empruntés traversent la zone d'étude (entre hameaux du Coudray et de Sourches pour « L'eau en Val de Thouet » et entre Champeau et Haut Sourches pour l'itinéraire « Plaine et rivière ») en empruntant des chemins de desserte locale parfois bordés de haies.

La sensibilité de cet itinéraire est jugée comme étant globalement modérée, avec un enjeu de conservation de la continuité du circuit au sein de la ZIP, et de perceptions visuelles à proximité du projet éolien.



Source : IGN - SCAN 25® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Les itinéraires de randonnée cyclables locales à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

Aires d'étude	Itinéraire cyclable
Zone d'Implantation Potentielle	L'eau en Val du Thouet
Aire d'étude immédiate	Plaine et rivière

Carte 162 : Les itinéraires de randonnée cyclables locales à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

LA BUTTE DU FIEF D'ARGENT

La butte du fief d'Argent est localisée à l'est de Louin, sur le coteau droit du Thouet, à environ 3,8 km du site de projet. Cet ancien terril culmine à 154 m au-dessus du Thouet et a été remodelé et aménagé en lieu de promenade et de découverte des paysages (tables d'orientation, sentier botanique, arboretum, parcours sportif, accès libre...). En tant que lieu d'observation privilégié du paysage alentour, et notamment de la vallée du Thouet derrière laquelle se positionne la Zone d'Implantation Potentielle, ce lieu présente une sensibilité visuelle forte. Le panorama permet également la visualisation de l'ensemble du contexte éolien (parcs de Glénay, Maisontiers-Tessonnière, Avelles-Thouarsais-Irais, Colombier, Noirterre la-Chapelle-Gaudin et Coulonges-Thouarsais).

Avec un point de vue panoramique remarquable sur le territoire en direction de la zone d'implantation et des enjeux d'effets cumulatifs et cumulés, la butte du Fief d'Argent possède une sensibilité forte. De nombreux parcs éoliens étant visibles depuis ce point, le choix d'implantation d'éoliennes au sein de la ZIP devra être cohérent par rapport au contexte éolien afin de garantir une bonne lisibilité depuis le sommet de la butte.



Photo 132 : Butte du Fief d'Argent – Le panorama remarquable depuis le sommet sur les paysages en direction de la zone d'implantation potentielle



Photo 133 : Butte du Fief d'Argent – Le monticule domine la vallée du Thouet



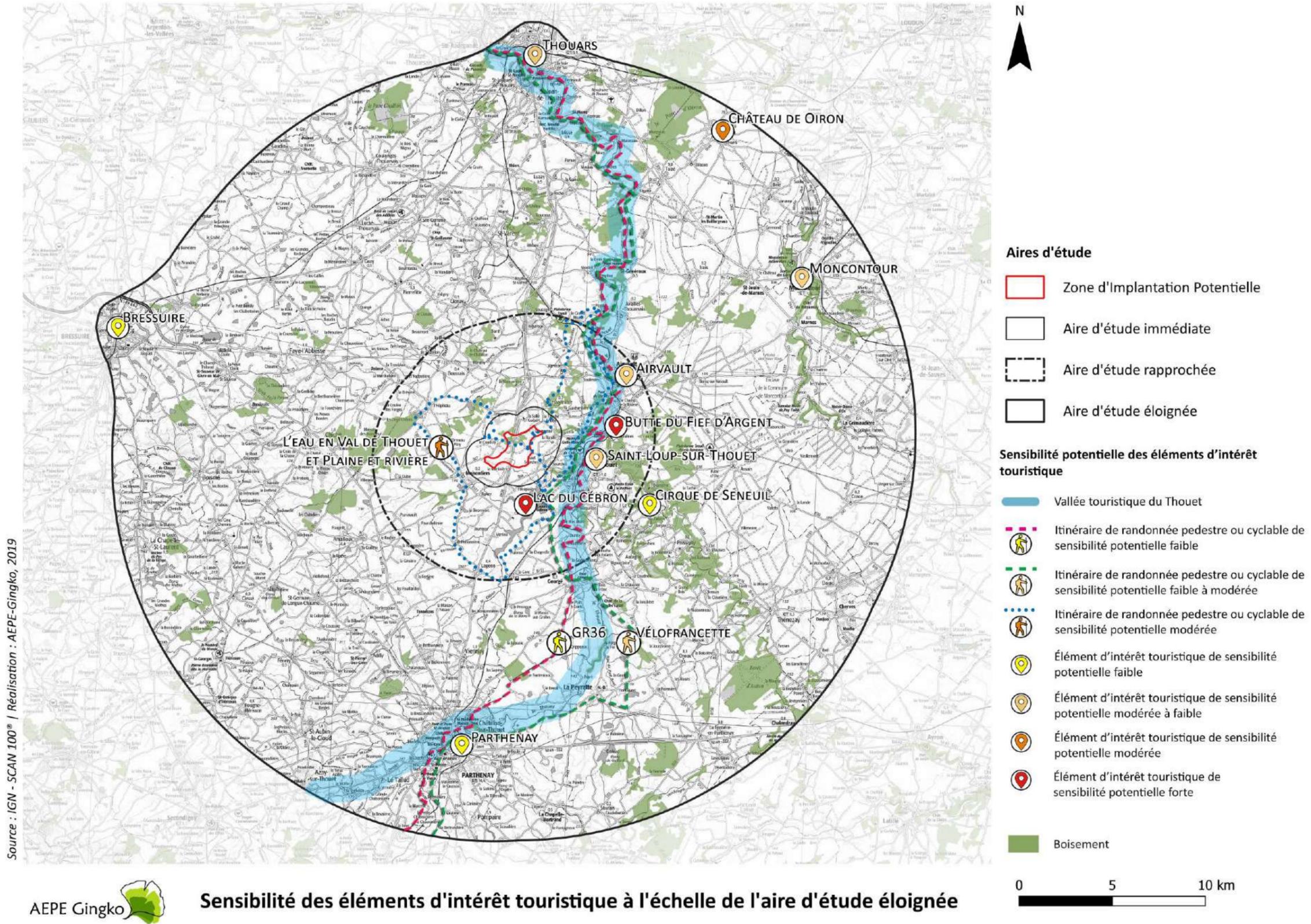
Photo 134 – La signalisation et la table d'orientation du belvédère de la butte du fief

IV.3.3.3. LA CONCLUSION SUR L'ANALYSE DES LIEUX D'INTERET TOURISTIQUE

L'étude du contexte paysager des principaux éléments touristiques permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de l'implantation éventuelle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle. Ressortent ainsi :

- Avec une sensibilité potentielle forte : le lac du Cébron et la butte du Fief d'Argent ;
- Avec une sensibilité potentielle modérée : le Château d'Oiron, et les itinéraires cyclables « L'eau en Val de Thouet » et « Plaine et rivière » ;
- Avec une sensibilité potentielle faible à modérée : la ville de Thouars, les villages de Moncontour, Airvault et Saint-Loup-sur-Thouet, l'itinéraire cyclable Vélo Francette.

La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier l'acceptabilité de l'insertion paysagère du projet depuis ces lieux d'intérêt touristique, en termes de lisibilité, de rapports d'échelle, de modifications de l'ambiance paysagère initiale, etc., particulièrement depuis la vallée du Thouet puisqu'elle concentre une multitude d'éléments et de lieux d'intérêt touristique.

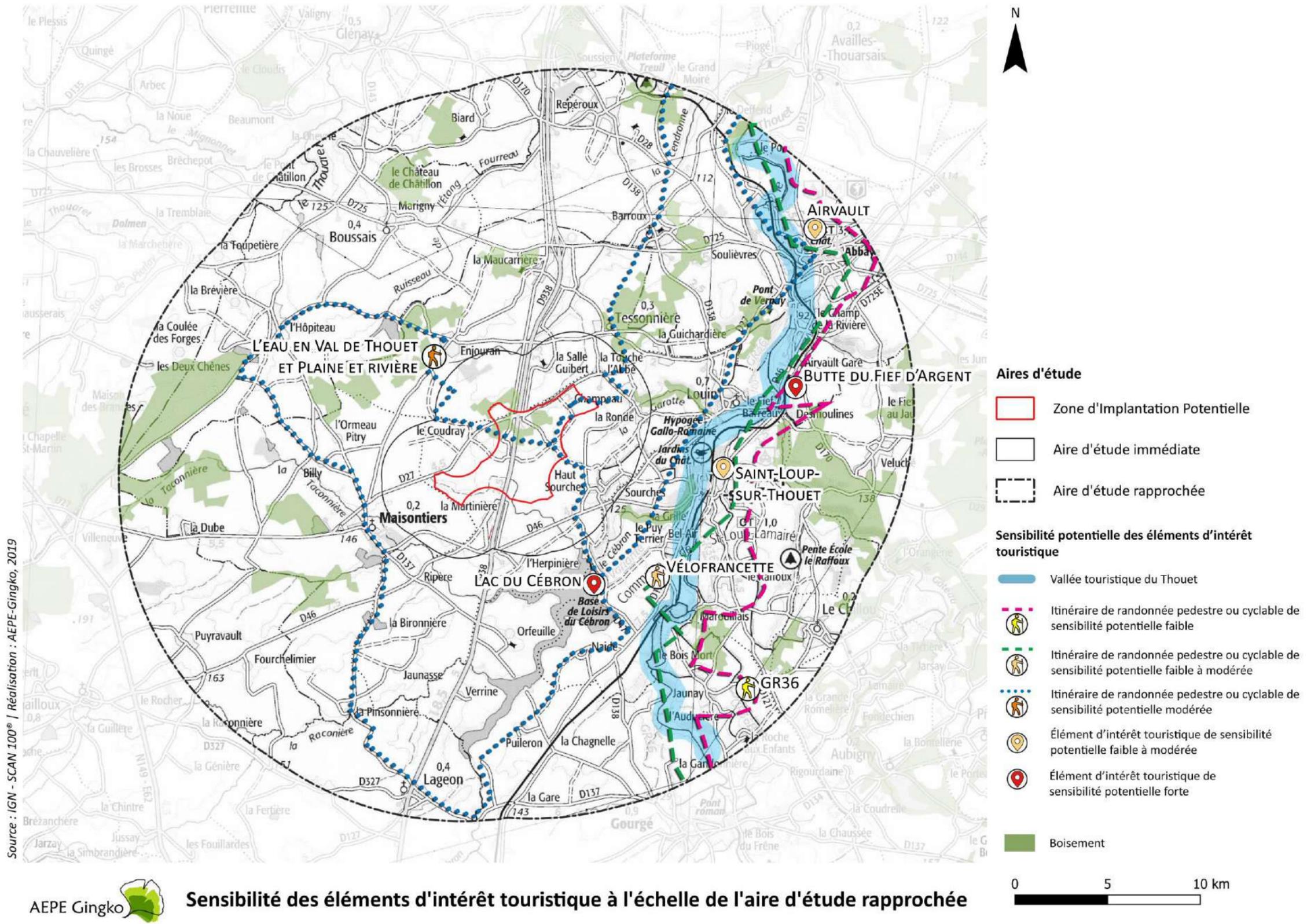


Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Sensibilité des éléments d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 163 : Sensibilité des éléments d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Source : IGN - SCAN 100® / Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Sensibilité des éléments d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Carte 164 : Sensibilité des éléments d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

IV.3.4. LE CONTEXTE EOLIEN

La carte et le tableau ci-après répertorient tous les parcs éoliens recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, en distinguant les éoliennes existantes (en exploitation), celles autorisées et celles en instruction.

Tableau 142 : Les parcs éoliens recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Nom du parc (Commune)	Éloignement minimum vis-à-vis de la ZIP (km)	Typologie	Orientation	État du parc
Maisontiers-Tessonnière	0,8	Bouquet de 5 éoliennes	Nord-nord-est / sud-sud-ouest	Exploité
Maisontiers 2	0,8	Bouquet de 3 éoliennes	-	En instruction
Boussais	2,9	1 ligne de 4 éoliennes	Ouest / est	En instruction
Airvault-Glénay	3,1	2 lignes parallèles de 4 et 2 éoliennes	Nord / sud	Autorisé
Glénay	6,2	2 lignes parallèles de 4 et 5 éoliennes	Nord / sud	Exploité
Les Terres Lièges (Airvault)	7,2	1 ligne de 3 éoliennes	Ouest / est	En instruction
Availles-Thouarsais-Irais	7,3	2 lignes parallèles de 5 éoliennes	Ouest / est	Exploité
Irais	8,0	10 éoliennes dans la continuité de deux parcs existants	-	En instruction
Chemin Vert (Chiché)	8,1	1 ligne de 3 éoliennes	Nord-ouest / sud-est	Autorisé
Saint-Généroux (Saint-Généroux et Irais)	9,6	2 lignes parallèles de 5 et 4 éoliennes	Nord / sud	Exploité
Colombier (Saint-Germain-de-Longue-Chaume)	12,5	1 ligne courbe de 5 éoliennes	Nord-ouest / sud-est	Exploité
Les Pâtis Long (Luzay)	13,9	2 lignes parallèles de 2 et 4 éoliennes	Nord-nord-ouest / sud-sud-est	Autorisé
Coulonges-Thouarsais	14,9	2 lignes parallèles de 3 éoliennes	Nord-est / sud-ouest	Exploité
Saint-Aubin-le-Cloud	17,1	Bouquet de 3 éoliennes	-	Exploité
Noirterre (Bressuire et Argentonny)	17,2	3 lignes parallèles de 4 éoliennes	Nord-est / sud-ouest	Exploité

L'aire d'étude éloignée comprend huit parcs en exploitation, quatre parcs autorisés et quatre parcs en instruction ; parmi eux, le parc de Maisontiers-Tessonnière, dont une extension de trois éoliennes est prévue, est déjà construit et se situe à moins de 1 km de la Zone d'Implantation Potentielle. Le parc autorisé d'Airvault Glénay se situe également dans l'aire d'étude rapprochée, à 3,1 km de la ZIP.

De manière générale, les parcs situés à l'ouest de l'axe de la RD938, dans les paysages de bocage, se découvrent de façon intermittente, au gré des jeux d'ouverture et fermeture de la trame bocagère. Certains points hauts panoramiques permettent cependant ponctuellement la perception lointaine de plusieurs parcs en même temps. Les parcs plus à l'est, en l'occurrence ceux de Saint-Généroux et d'Availles-Thouarsais-Irais, sont l'objet de perceptions plus prolongées puisqu'ils se situent dans un paysage de plaine plus ouvert.

En termes d'organisation les principaux parcs construits, en construction ou en projet sont des parcs relativement importants de 5 à 12 éoliennes et pour la plupart implantées de manière très linéaire, généralement sur deux lignes. C'est le cas par exemple des parcs de Glénay, Availles-Thouarsais-Irais, Saint-Généroux ou Airvault-Glénay. Elles forment un ensemble cohérent lorsqu'elles sont perçues, quoique parfois irrégulier. Seul le parc construit de Maisontiers-Tessonnière, très proche de la ZIP, a une implantation de 5 éoliennes groupées, en « bouquet ». De même, le parc en instruction de Boussais suit une orientation tout à fait différente de la tendance globale.

Les parcs éoliens les plus proches (Maisontiers-Tessonnière, Glénay, Airvault-Glénay) de la zone de projet suivent globalement un axe nord-est / sud-ouest ou nord-nord-est / sud-sud-ouest.

Plusieurs secteurs plus ou moins étendus sont susceptibles de permettre des vues simultanées du projet et des parcs alentours :

Au nord de l'aire éloignée, dans la plaine du Thouarsais des vues se dégagent en direction de la ZIP dans lesquels les parcs éoliens de Glénay et Maisontiers-Tessonnière sont déjà perçus en covisibilité directe, dans le même angle de champ visuel (voir figure ci-dessous). Le parc en instruction de Airvault-Glénay est susceptible également de densifier cette perception.

Les points de vue ouverts dans la plaine à l'est du Thouet fournissent également des perceptions des parcs éoliens construits et potentiellement des parcs en instruction qui sont en projet le long de la RD938. Cette fois il s'agirait plutôt de percevoir les parcs un à un, dans des angles de vision distincts (voir figure ci-dessous).

Enfin certains points particuliers du territoire en situation topographique panoramique offrent ponctuellement l'occasion de percevoir l'ensemble du contexte éolien en vue lointaine. Il s'agit notamment de la butte du fief d'Argent, du donjon de Moncontour, ou de certains points de vue en haut de coteau, dans le bocage ou le long de la vallée du Thouet.

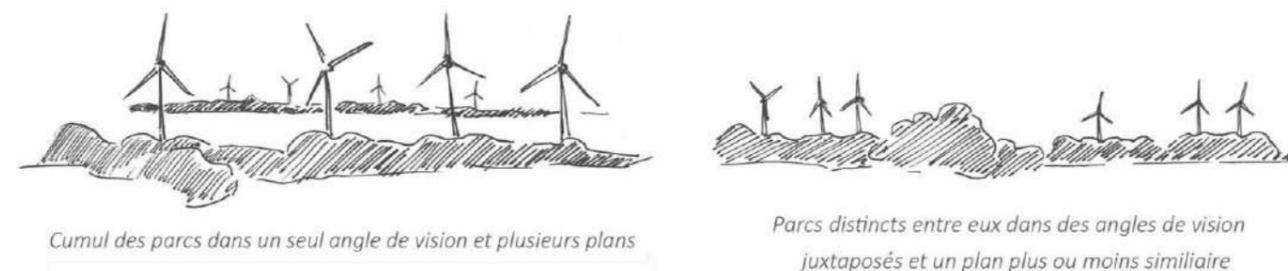


Figure 90 : Illustrations schématiques de deux types d'effets cumulés potentiels (Source : AEPE Gingko 2018)



Photo 135 : Les parcs éoliens de bocage, ici Maisontiers-Tessonnière, sont visible de façon intermittente, selon la densité et la continuité des haies bocagères, et sont souvent tronqués par des boisements



Photo 136 : Le parc éolien d'Availles-Thouarsais-Irais est vu de manière prolongée et franche depuis la plaine de Thouars



Photo 137 : Les implantations en ligne sont nombreuses au sein de l'aire d'étude éloignée – vue rapprochée du parc éolien de Glénay



Photo 138 : Certains points de vue permettent une vue franche sur les parcs éoliens, ici Maisontiers-Tessonnière, depuis les points hauts du bocage



Photo 139 : Les parcs de Glénay et de Maisontiers-Tessonnière perçus dans le même axe que la ZIP depuis le nord dans la plaine de Thouars



Photo 140 : Les parcs éoliens sont parfois perceptibles depuis les bourgs, en arrière de la trame bâtie (vue depuis Repéroux et Enjouran)

L'analyse du contexte éolien fait ressortir les points suivants :

- Le motif éolien est déjà présent à l'échelle des aires éloignée et rapprochée, il se découvre régulièrement en vue lointaine et rapprochée, sans toutefois aujourd'hui créer de saturation visuelle ;
- Le contexte éolien comprend des parcs déjà construits mais également un certain nombre de parcs autorisés ou en instruction qui viennent le densifier, et dont il faudra tenir compte dans l'analyse des effets cumulatifs et cumulés. Les effets cumulatifs (c'est-à-dire avec les parcs éoliens construits) pour le projet concerneront à la fois la covisibilité indirecte avec les autres parcs proches, principalement Maisontiers-Tessonnière et Glénay, en vue rapprochée, et à la fois la covisibilité directe ou indirecte avec les parcs plus lointains, en intervisibilité avec le projet depuis les vues dégagées des espaces de plaine, ou les points de vue panoramiques ponctuels ;
- Il est recommandé de veiller à la lisibilité du parc en privilégiant une implantation linéaire sur une ou deux lignes selon un axe nord-nord-est / sud-sud-ouest, aux interdistances et hauteurs sommitales homogènes, en accord avec les parcs éoliens en projet ou exploités voisins (Maisontiers-Tessonnière et son extension, Glénay, Airvault-Glénay), la vallée du Thouet et la RD938.
- Certains points particuliers du territoire sont soumis à un risque d'effet d'encerclement (hameaux et bourgs proches), et devront faire l'objet d'une analyse particulière (cf. partie relative aux impacts).